



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France Telecom : politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 50377

Texte de la question

Dans le cadre de la privatisation de France Telecom, M. Philippe Mathot attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le fait que les personnels retraites avant le 1er janvier 1991 ne pourraient pas souscrire d'actions dans les memes conditions que les personnels en activite ou retraites apres le 1er janvier 1991. Compte tenu du devouement manifeste par les personnels d'avant 1991 pour le rayonnement de ce qui etait alors une administration de l'Etat, il semblerait legitime de leur accorder cet avantage dans le cadre de la privatisation. Il lui demande si le gouvernement compte aller dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Mathot Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50377

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1746